

Du nouveau dans les transports urbains bergeracois !



NON la CAB n'est pas responsable de l'augmentation de la taxe foncière 2022 !
On vous explique pourquoi



Collecte des ordures ménagères
On fait le point

Édito



C'est une fois encore, une fin d'année bien morose qui s'annonce. Malgré cette conjoncture défavorable, la collectivité dans ses actions quotidiennes et ses projets mis en œuvre souhaite maintenir le cap fixé pour le territoire, en évitant au maximum que les habitants soient encore plus impactés par les conséquences de l'inflation.

La déclamation n'étant pas un art que je pratique, ne croyez pas que la CAB n'a pas mis en place son plan de sobriété. Bien au contraire, dès le mois d'octobre, tous les agents ont été sensibilisés à des gestes simples et efficaces car réduire la consommation énergétique (électricité, gaz, fuel et carburant) est une nécessité pour la santé financière de la collectivité.

Depuis trois ans, les crises se succèdent : sanitaire, économique, politique, énergétique, climatique... difficile d'y voir clair, n'est-ce pas ? Mais ne cultivons pas la peur. Trop de défiance nous entoure. Dans un tel contexte, ce n'est pas le moment de faire cavalier seul, car d'une part il faut être armé pour se le permettre et l'individualisme d'autre part, n'est pas le meilleur des refuges. Croyons en notre action collective, en notre capacité de faire ensemble. Comptez sur moi pour maintenir l'unité au sein de notre collectivité en laissant le temps à la réflexion, à la discussion et à l'échange.

Que ces fêtes de fin d'année puissent être l'occasion pour vous de passer des moments chaleureux en famille ou entre amis.

Frédéric DELMARÈS,
Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Bonnes fêtes à toutes
et à tous.

La Micro-Folie de la CAB est arrivée !



www.la-cab.fr

ÇA DÉMÉNAGE AU BIJ / ESPACE JEUNES

Les bureaux du BIJ/Espace Jeunes situés place Doublet (en face de la mairie de Bergerac) n'étaient plus appropriés : loyer et charges excessifs, manque de visibilité, mal isolé... C'est pourquoi à partir du 15 février 2023, le BIJ/Espace Jeunes rejoint le Centre culturel, Place Gambetta à Bergerac.

Pourquoi ce choix ?

- Rapprocher le BIJ des lieux stratégiques fréquentés par les jeunes (autour de la place de l'église)
- Le centre culturel étant un bâtiment de la CAB, plus de loyer ni de charges à payer et les projets des jeunes seront mieux financés (coût du loyer chargé 25 000 €/an).
- Faciliter l'accès des jeunes à la culture sachant que dans un futur proche, la médiathèque de Bergerac rejoindra à son tour le centre culturel pour devenir une maison des jeunes et de la culture dans une version 2.0.

On vous en reparlera dans les prochaines éditions du Mag de la CAB !
Le numéro de téléphone et les adresses mail sont inchangés.

Quant au Centre culturel, aucun changement non plus, même entrée, même accueil et des expositions maintenues !

CHARLIE WINSTON AU CENTRE CULTUREL !

De Charlie Winston l'on connaît son iconique Like a Hobo, tube du début des années 2000, qui révèle une identité musicale forte, folk et rock à la fois, ainsi qu'une nature prompte au vagabondage, entièrement tendue vers une quête de soi et un besoin de l'autre.

Son nouvel album est sans doute le plus introspectif. C'est dans le huis-clos forcé des confinements, sous l'injonction permanente de la distanciation sociale, que Charlie Winston a conçu son nouvel opus, fruit d'une collaboration aussi inattendue que généreuse avec Vianney.

Et c'est sur scène que ce message universel et bienveillant prendra toute son ampleur.

Il sera au Centre Culturel Michel Manet le samedi 28 janvier 2023, à 20h30

Tarifs : de 25 à 35 euros

Réservations : 05 53 57 71 51 / www.la-cab.fr



LA CAB S'ENGAGE DANS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE SES BÂTIMENTS

Comme chaque geste compte, une campagne de sensibilisation a été lancée auprès de tous les agents de la CAB. Avec en préambule, l'annonce du triplement des dépenses énergétiques dans les bâtiments communautaires (scénario sans bouclier), la volonté affirmée de maintenir le niveau de service, les investissements et donc l'attractivité de notre territoire.

Et pour atteindre ces objectifs, les agents sont mis à contribution par l'adoption de gestes simples et efficaces dans leur quotidien. Un tableau des écogestes concernant les températures, l'électricité, les déplacements... propose des exemples, des conseils et surtout des objectifs chiffrés à atteindre.



*Régler le chauffage à 19°: 1 degré en moins = 7% d'économie.

Collecte des ordures ménagères : on fait le point

Voilà un an que les membres du Conseil Communautaire de la CAB se sont prononcés sur le mode de collecte des déchets ménagers. Et entre la collecte au Porte à Porte (PAP) et la collecte au Point d’Apport Volontaire (PAV) en place sur tout le reste du département, c’est le Porte à Porte qui a été retenu. Mais depuis, de nouvelles informations ont été apportées par le SMD3, le syndicat qui gère les déchets du département, notamment sur la tarification incitative et sur les fréquences.

Alors qu’est-ce qui va changer ?

Aujourd’hui :

Nous sommes collectés au Porte à Porte entre 1 à 4 fois /semaine pour les sacs noirs et 1 à 2 fois /semaine pour les sacs jaunes, en fonction de notre lieu de résidence.
C’est la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui finance ce service. Elle s’applique au contribuable propriétaire à partir de la taxe foncière. Elle peut d’ailleurs être récupérée de plein droit par le propriétaire sur le locataire.
Et savez-vous combien vous payez de TEOM ? (voir dernière page du Mag)
Il suffit de regarder votre avis de taxe foncière, elle est incluse dans le montant global à payer avant le 15 octobre de chaque année.

Demain :

Dès le 1^{er} février 2023, le SMD3 effectuera la collecte sur le territoire de la CAB en lieu et place des agents de la CAB (qui deviendront agents SMD3) pour les communes de Bergerac, La Force et Prigonrieux et de l’entreprise Suez pour les autres communes.

Même si la CAB a choisi l’an dernier pour l’ensemble du territoire la collecte au porte à porte, le SMD3 a accepté dernièrement de mettre en place un mode de collecte à la carte pour faciliter le choix dans les municipalités.
Ce système dérogatoire permet :

- À la grande majorité des 6 communes de la CAB (Bosset, Fraisse, Lunas, Monfaucon, St-Georges de B. et St-Géry) en PAV expérimental depuis 2 ans de le conserver,
- Aux communes qui, au vu des nouvelles précisions apportées par le SMD3, souhaitent finalement passer au PAV.

Pour mieux comprendre, comparons les deux modes de collecte :

Taille du foyer	Point d’Apport Volontaire	Tarif	Porte à Porte	Tarif
1 personne	Forfait de 16 ouvertures/an pour 1 sac de 60 litres Soit 1 ouverture/mois + 4 ouvertures supplémentaires dans l’année	Abonnement : 109 € Forfait : 83,50 € Total : 192,50 €	Forfait de 8 levées/an pour 1 container de 120 litres Soit 1 levée toutes les 6 semaines	Abonnement : 109 € Forfait : 150,90 € Total : 259,90 €
2 personnes	Forfait de 26 ouvertures/an pour 1 sac de 60 litres Soit 2 ouvertures/mois + 2 ouvertures supplémentaires dans l’année	Abonnement : 109 € Forfait : 135,70€ Total : 244,70 €	Forfait de 13 levées/an pour 1 container de 120 litres Soit 1 levée/mois + 1 levée supplémentaire dans l’année	Abonnement : 109 € Forfait : 221,40 € Total : 330,40 €
3 personnes	Forfait de 34 ouvertures/an pour 1 sac de 60 litres Soit 2 ouvertures/mois + 10 ouvertures supplémentaires dans l’année	Abonnement : 109 € Forfait : 177,50€ Total : 286,50 €	Forfait de 17 levées/an pour 1 container de 120 litres Soit 1 levée/mois + 5 levées supplémentaires dans l’année	Abonnement : 109 € Forfait : 277,70 € Total : 386,70 €
4 personnes	Forfait de 40 ouvertures/an pour 1 sac de 60 litres Soit 3 ouvertures/mois + 4 ouvertures supplémentaires dans l’année	Abonnement : 109 € Forfait : 208,80€ Total : 317,80 €	Forfait de 20 levées/an pour 1 container de 120 litres Soit 1 levée/mois + 8 levées supplémentaires dans l’année	Abonnement : 109 € Forfait : 320,00 € Total : 429,00 €
etc.				
	Ouverture supplémentaire de 60 litres	5,22 €	Levée supplémentaire pour 120 litres	10,44 €

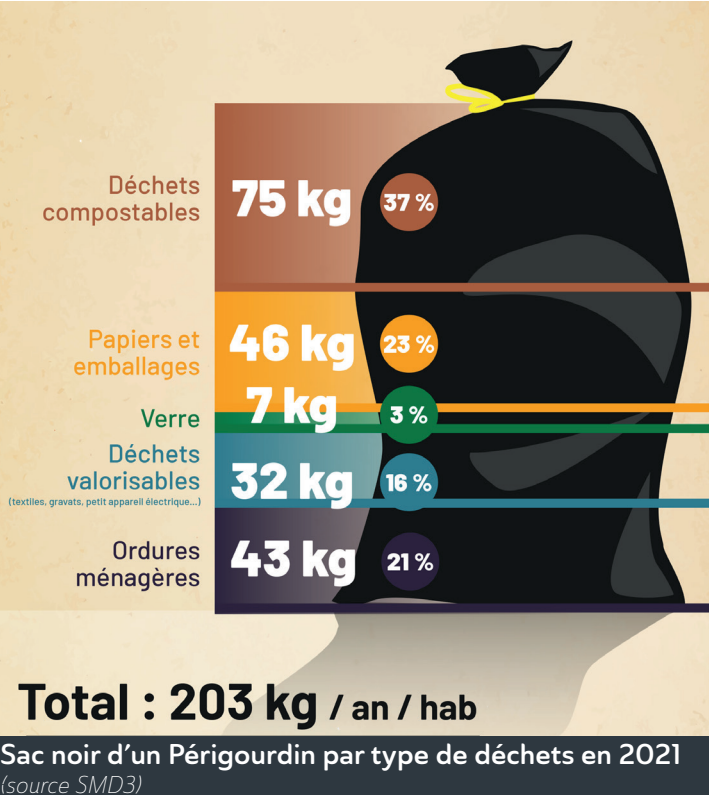
En terme de fréquence, le PAV offre la possibilité de déposer nos déchets 24h/24 alors que les jours de collecte au PAP sont imposés. Le grand avantage du PAP est de ne pas se déplacer avec ses déchets mais le bac reste plus pratique à stocker quand on habite à la campagne.

Pour le PAV, à cas particulier, traitement particulier :

- Les touristes pourront ouvrir le PAV via leur smartphone,
- Les personnes à mobilité réduite bénéficieront d’une borne par commune à l’accessibilité renforcée,
- Les personnes en perte d’autonomie auront un service de collecte au PAP sous conditions,
- Les personnes incontinentes profiteront d’une distribution gratuite d’ouvertures supplémentaires,
- Pour les ménages en difficulté, une réflexion est en cours : un fonds de solidarité prendrait en charge une partie des factures pour ceux d’entre nous à la situation précaire.

Et la diminution des déchets dans tout ça, on en parle ?

La CAB, c’est 275 kg/an/habitant d’ordures ménagères soit 35 % de plus que le reste du département dont la moyenne est de 203 kg/an/hab.
Or la Loi sur la transition écologique oblige les territoires à réduire d’ici 2025 de moitié la quantité de sacs noirs enfouis par rapport à l’année de référence, à savoir 2010.
À défaut, la Taxe Globale sur les Activités Polluantes (TGAP) que perçoit l’État, continuera d’explorer. Elle est déjà passée de 15 € /tonne à 45 € /tonne en 3 ans seulement.
Alors, si s’efforcer à réduire nos déchets permet de maîtriser le coût de la collecte et du traitement et contribue à préserver notre environnement, qu’attendons-nous ? Que nos enfants s’en occupent ?



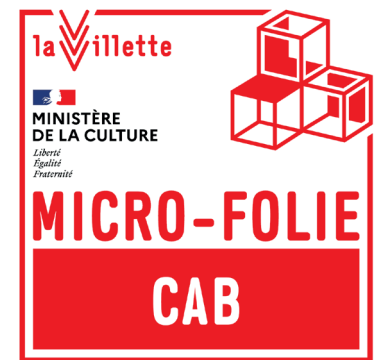
LA MICRO-FOLIE DE LA CAB EST ARRIVÉE !

Un an déjà que la DRAC a retenu le projet de Micro-folie porté par la CAB. Il en aura donc fallu du temps pour que nous soyons enfin en mesure de vous présenter ce petit bijou, dans un lieu qui ne peut que le magnifier, le caveau de la Vinée à Quai Cyrano (11 rue des Récollets à Bergerac, sur le port).

La Micro-folie fonctionne comme un musée, ouvert au public du mardi au samedi de 14h à 17h. On y reste le temps qu'on veut pour découvrir les œuvres parmi 2500 chefs d'œuvres des musées nationaux et internationaux partenaires, qui défilent sur un mur d'écran en très haute résolution.

Les tablettes en libre accès permettent de s'arrêter sur une œuvre et obtenir ainsi des informations complémentaires.

À partir de 17h et ce, pendant 1h, vous pourrez avoir accès à l'espace de réalité virtuelle, en partenariat avec la chaîne Arte, qui propose des contenus immersifs à 360°. Munis de casques, plongez avec les baleines, caressez l'ours polaire sur la banquise, survolez les capitales du monde, visitez San Francisco, grimpez dans le ciel accroché à un ballon météo... et bien d'autres sensations.



Des thématiques seront proposées tout au long de l'année par notre médiatrice, Laurence Stanislas. Elle commentera les œuvres sélectionnées, valorisera l'artiste et ses techniques.

*Chaque jour, permettre à tous de découvrir les plus beaux chefs d'œuvres de l'humanité, en haute définition numérique, est un réel plaisir.
Un dispositif dynamique, interactif qui vient aiguïser la curiosité. Ce sont 2500 œuvres qui s'offrent à vous.
Vous venez ?*



Laurence Stanislas, coordinatrice «Micro Folie»

Gratuite, ouverte à tous, notre Micro-folie s'adresse en priorité aux enfants et aux jeunes, dans le cadre scolaire et extra-scolaire puisque nous réserverons toutes les matinées de la semaine à l'accueil des écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, écoles de musique...

Le tissu associatif et culturel sera bien évidemment associé à cette démarche.

Grâce à la Micro-folie, la fracture culturelle se réduit car l'art se diffuse au plus près de nos publics ruraux. À quelques pas de chez soi, on peut pousser la porte des plus grands musées du monde.

Alors un grand merci à la Grande Halle de La Villette qui a inventé ce formidable concept et qui nous a accompagnés tout au long de cette année et qui a permis ainsi son ouverture. Et merci au Ministère de la Culture et au Conseil Départemental de la Dordogne pour leur soutien financier.



DU NOUVEAU DANS LES TRANSPORTS URBAINS !

Depuis le 12 décembre 2022, la CAB propose un réseau de bus plus étendu et mieux adapté aux besoins des Bergeracois avec deux nouvelles lignes régulières et toujours la Navette Cœur de Ville.

La Ligne 1 : la Gare – la Cavaille

Jusqu'à maintenant, la ligne A reliait toutes les 1h10 la Gare à la Cavaille mais sans effectuer de boucle. Aujourd'hui, la ligne 1 dessert toujours la Cavaille depuis la gare mais également la zone des Sardines avec l'Aqualud, le quartier du Tounet et l'avenue Paul Doumer. À noter un crochet par le Pôle Emploi et le Pôle Petite Enfance.

Le cadencement est un peu plus long avec un passage du bus toutes les 1h45.
1^{er} bus à 7h30 et dernier bus à 20h.

La Ligne 2 : la Gare – Les 3 Vallées

Autre nouveauté, la création de la Ligne 2 qui relie la Gare à la zone des 3 Vallées à Creysse en passant par l'hôpital.

Desservir l'hôpital de Bergerac et la zone commerciale des 3 vallées, c'est répondre à la fois aux usagers des transports en commun mais également aux entreprises du territoire de la CAB contributrices du Versement Mobilité qui finance ce service.

Le cadencement sera identique à celui de la ligne 1 à savoir un bus toutes les 1h45.
1^{er} bus à 8h30 et dernier bus à 19h15.

Ces deux lignes sont en phase expérimentale jusqu'au 31 mars prochain. En fonction de la fréquentation, elles pourront être amenées à évoluer.

Les lignes 1 et 2 sont des lignes régulières avec des grilles horaires et des points d'arrêt pour la montée ET la descente, à l'inverse de la **Navette Cœur de ville** qui n'a pas de grille horaire mais qui démarre le matin à 7h30 pour effectuer non-stop son circuit toutes les 18mn (jusqu'à 19h25). Elle s'arrête d'un simple geste de la main mais la descente s'effectue obligatoirement aux points d'arrêt dédiés.

Aucun bus les dimanches et jours fériés.

Retrouvez tous les horaires et tracés sur www.la-cab.fr

Pratique ! Pour connaître en temps réel la position du bus, téléchargez gratuitement l'application Pysae



NON LA CAB N'EST PAS RESPONSABLE DE L'AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIÈRE 2022 ! ON VOUS EXPLIQUE POURQUOI

Vous avez constaté sur votre taxe foncière une hausse de la part « intercommunalité », donc de la CAB, de +6,28 points passant de 2,5% à 8,78%. C'est normal, c'est une décision du Conseil communautaire. Cependant, cette hausse devait s'accompagner d'une diminution de 6,28 points également de la part communale, indolore pour le contribuable et permettre ainsi la fiscalisation de la voirie.

Explication :
La densité du réseau routier ne vous aura pas échappé : 975 km de voirie à entretenir et à moderniser. Quand les communes ont confié en 2013 l'exercice de la compétence voirie à la CAB, elle ont dû, comme la Loi les y oblige, lui transférer les moyens d'exercer cette compétence. Pour estimer ces moyens, tous les budgets des communes dédiés à la voirie ont été additionnés et c'est la somme de 4 400 000 € qui a été obtenue.

Seulement depuis 10 ans, c'est cette même somme que la CAB perçoit tous les ans de la part des communes pour entretenir la voirie. Comme le coût des travaux voirie augmente chaque année et particulièrement en ce moment avec l'inflation, le volume des travaux diminue. Pour remédier à cette situation intenable, la CAB et ses communes membres ont choisi une procédure plus dynamique qui consiste à percevoir cette somme à partir de la taxe foncière, avec cette balance de +6,28 points côté taux intercommunal et -6,28 points côté taux communal, entraînant une neutralité fiscale pour le contribuable.

Qu'est ce qui a fait que vous avez subi une augmentation ? Deux raisons à cela :

- La première concerne tous les foyers à savoir la décision de l'État de revaloriser les bases fiscales (assiette à partir de laquelle le taux est appliqué) de 3,5%, créant ainsi cette fameuse dynamique fiscale, car les bases augmentent très régulièrement.
- La seconde est que sur les 38 communes de la CAB, 24 ont délibérément décidé de ne pas baisser d'autant leur taux générant ainsi des recettes supplémentaires dans les caisses communales et permettant de financer leurs investissements.
 - Exemple 1 : +6,28 points à la CAB et -5,71 points à la commune soit une hausse de 0,57 point pour le contribuable.
 - Exemple 2 : +6,28 points à la CAB et aucune baisse dans la commune soit une hausse de 6,28 points pour le contribuable.

Ainsi, cette année, le choix d'augmenter la fiscalité revient à l'État et aux 24 communes qui n'ont pas choisi la neutralité fiscale. Ni la CAB ni les 14 communes qui ont respecté cette neutralité (+6,28 à la CAB et -6,28 à la commune) ne sont responsables de cette augmentation.

Comment lire son avis de taxe foncière ? (exemple taxe foncière de Bergerac)

Propriétés bâties	Taxes foncières 2022	Commune (Bergerac)	Syndicat des Communes	Inter communalité (CAB)	Taxes spéciales	TEOMTaxe Ordures ménagères	Taux 2022Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2021	60,45%		2,50%	0,18%	11,94%	0,199%	
	Taux 2022	-5,7154,74%		+6,288,78%	0,165%	12,12%	0,201%	
	Adresse	Bergerac						
	Base 2021	+3,5%1886		1886	1886	1886	1886	
	Base 2022	1950		1950	1950	1950	1950	
	Cotisation	1067		171	3	236	4	1481
	Montant de la TEOM 2022				Total Taxe foncière			

TRIBUNE DES ÉLUS

La collecte des ordures ménagères mérite une véritable consultation des usagers
Des quatre coins du département, de nombreux usagers expriment leur vive inquiétude quant à la nouvelle gestion de la collecte des déchets présentée par le SMD3, et de la grille de tarifs qui lui sera appliquée dès 2023. Des manifestations ont été organisées sur le département, et des pétitions circulent. Pour autant, le SMD3 ferme les yeux sur cette expression populaire. Une attitude qui a provoqué la colère de certains : insultes et violences à l'égard des agents du syndicat et des élus locaux se multiplient. Ce sont évidemment des comportements scandaleux que nous condamnons fermement. Néanmoins ils témoignent d'un profond ressentiment qu'il est urgent de prendre en compte. Dans un contexte social et économique qui frappe directement l'ensemble de la population, la redevance incitative telle que dessinée par le SMD3 est en effet la promesse d'une attaque supplémentaire pour le pouvoir d'achat des familles, et tout particulièrement les plus précaires. Si la facture s'alourdit, le service lui sera fortement dégradé. Un « payer plus, pour moins de service » inacceptable qui ne réglera en rien la réduction des volumes de nos déchets. Face à l'urgence climatique et environnementale, nous nous accordons tous sur l'absolue nécessité de changer nos comportements. C'est une exigence qui ne peut cependant être conduite de façon autoritaire et pénalisante pour les citoyens, singulièrement pour celle et ceux qui ont de plus en plus de mal à boucler les fins de mois. C'est en effet prendre le risque de ne jamais atteindre l'objectif environnemental visé, tout en creusant les inégalités entre usagers. De nombreux maires de Dordogne ont eux aussi dénoncé l'opacité qui entoure les modalités d'enlèvement des ordures ménagères voulues par le SMD3 qui ne prennent en compte ni les besoins des citoyens, ni les spécificités des territoires. La Cour Régionale des Comptes a également pointé l'inefficacité de ce mode de gestion. La collecte et le traitement des déchets sont des sujets bien trop importants pour que leur nécessaire évolution ne soit pas discutée avec les usagers. C'est pourquoi nous demandons à ce qu'une véritable réflexion collective soit engagée avec les citoyens afin que la nouvelle collecte réponde aux attentes de tous, et qu'un travail pédagogique auprès des usagers soit mis en place afin de les accompagner dans la réduction de leurs déchets. Julie Tejerizo, Lionel Frel, Francis Blondin